

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Deslauriers, 29 décembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Deslauriers](#) est destinataire de cette lettre

[Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (156)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Deslauriers, 29 décembre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26580>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 décembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Deslauriers](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin informe Deslauriers qu'il a demandé à Godon de lui transmettre son dernier brevet pour le joindre au dossier qu'il détient ; Godin évoque l'expertise du 18 décembre à Guise ; il communique à Deslauriers le relevé des déclarations de Degon en lui indiquant que ses mémoires précédents suffisent à y faire réponse ; il demande à Deslauriers si le tribunal recevra bientôt le rapport d'expertise dont il aurait aimé avoir communication à Guise.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGodon, Jules-Charles (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Fourierisme

BiographieMagistrat et fourieriste français né en 1814 à Laon (Aisne) et décédé en 1891. Il est inscrit à l'ordre des avocats de Laon en 1838 avant d'être nommé en 1848 substitut du procureur de la République à Laon. Il est nommé chevalier de la

Légion d'honneur en février 1878 alors qu'il est conseiller à la Cour d'appel de Caen (Calvados).

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomDeslauriers

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéIngénieur

BiographieIngénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1644 156

Propre Monsieur Susse

Le 26 les aviseuses qui ont été remises pour vous par M. Villotte ayant été portées à son compte faute par lui de marquer province de la circonstance il a relâché ensuite mais la lettre me demandant pas avec laquelle je vous prie de vous entendre avec lui pour ce qui vous concerne et de faire les fonds moy lui pour le y arrêter préalablement une critique toute complication dictature et toute erreur

vous remarquerez sur cette p^{re} à point silencieux de la 1644 que la missive a 3 feurs et de plus de la 1645 par suite des perfectionnements que j'y ai apportés je n'en fais plus à la 1640
agréer M. ^{le} ¹⁶⁴⁰

Le 29 Y^{me}

Monsieur (Deslauriers)

pensent quel dossier il doit rester entre vos mains fait prie M. Gouin de joindre mon dernier brevet afin de recouvrir tout en même temps.

Il a été arrêté au tribunal par l'avocat Digon que M. le capitaine avait opéré le samedi 16 ^{et} et qu'avant de se séparer il avait dessiné sur rapport mon avocat n'a rien pu répondre étant moins instruit.

ne sachant que faire des vœux du sieur Digon je prends le parti de vous le remettre sous ce qu'il n'y a pas de quoi priver une réponse aux demandes qui doivent faire l'objet de votre

je vous serai très obligé de me faire connaître si le tribunal doit bientôt être en possession de notre rapport ^{je ne saurais} qui nous saurait donner connaissance avant votre départ de quon^{je suis} Monsieur votre serviteur